



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Adoption du budget primitif 2018 – Caveaux (M4)

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget des Caveaux ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le rapporteur propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

✓ **Section d'investissement :** 101 351,85 €

✓ **Section de fonctionnement :** 106 648,80 €

Il demande, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé au vote de celui-ci, chapitre par chapitre.

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2018 des Caveaux pour les montants de dépenses et recettes suivants :

✓ **Section d'investissement :** 101 351,85 €

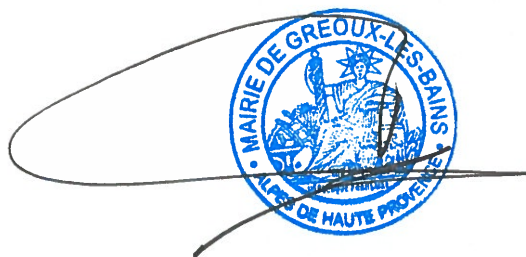
✓ **Section de fonctionnement :** 106 648,80 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 30/03/2018

Présenté par Paul AUDAN, Maire,

A GREOUX LES BAINS le 05/04/2018

Délibéré par LE CONSEIL MUNICIPAL réuni en session ORDINAIRE


A GREOUX LES BAINS le 05/04/2018

Les membres du Conseil Municipal ,

Paul AUDAN
Maire




Michèle COTTRET
Adjointe



André LOZANO
Adjoint



Josette LAUVERGNIAT
Adjointe

Christian LOGIER
Adjoint



Anne Marie PERRON
Conseiller Municipal

Jean-Pierre BAUX
Adjoint



Nicole VENTEUX
Conseiller Municipal



Raymond MAZZOLENI
Conseiller Municipal



Mirjam REINHARD
Conseiller Municipal



Alain ROUX
Conseiller Municipal



Anita DELAUNAY
Conseiller Municipal



Jean-Pierre MONTOYA
Conseiller Municipal



Danielle CASALE
Conseiller Municipal



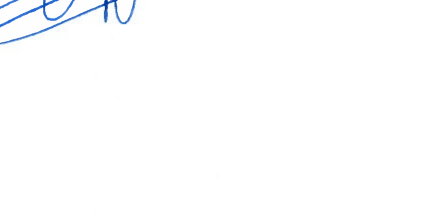
Cyril MASQUIN
Conseiller Municipal



Marie SOGODOGO
Conseiller Municipal



Victor NAHOUM
Conseiller Municipal



Marinette DURANDEU
Conseiller Municipal



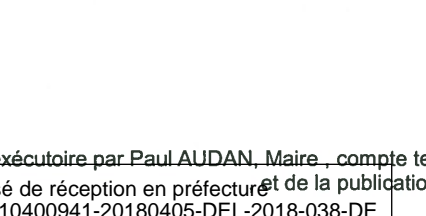
Philippe VIDAL
Conseiller Municipal



Dominique CENNI
Conseiller Municipal



Julie ROCCHIA
Conseiller Municipal



Jean-Paul OGIEZ
Conseiller Municipal

Certifié exécutoire par Paul AUDAN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2018

Accusé de réception en préfecture et de la publication le 12/04/2018
 004-210400941-20180405-DEL-2018-038-DE
 Date de télétransmission : 13/04/2018
 Date de réception préfecture : 13/04/2018

A GREOUX LES BAINS le 05/04/2018